

MAIRIE de CHAMPCUEIL

Charte de participation des habitant.e.s de Champcueil aux Comités Consultatifs Municipaux (CCM)

Préambule et composition / désignation des participants :

Cette charte, adoptée lors du conseil municipal du 28 septembre 2020, détaille les grands principes déontologiques à respecter durant la participation à un Comité Consultatif Municipal (CCM) d'un.e Champcueillois.e non élu.e municipal.e. Elle s'intègre dans le cadre de la démocratie participative, et de l'ouverture par définition des CCM aux personnes non élues, le nombre d'intervenant.e.s non élus municipaux ayant été défini dans ce même conseil municipal du 28 septembre 2020 pour chaque comité consultatif : 10 membres par CCM.

L'appel à candidature est effectif pour les sept CCM dès le 30 septembre 2020 avec descriptif succinct des thèmes et projets envisagés par chaque CCM. Cet appel à candidatures sera effectué par voie d'affichage, sur le site internet de la ville, et dans le bulletin municipal (« Champcueil Info »). La période de dépôt des candidatures est ouverte pendant 1 mois calendaire.

Les candidats doivent être majeurs, en possession de leurs droits civils, domiciliés à Champcueil, au moment de leur candidature.

Chaque membre non élu municipal participe à un CCM pendant la durée du mandat municipal. En cas de départ volontaire ou radiation, le candidat qui a été précédemment éliminé par tirage au sort, mais suivant dans l'ordre d'apparition de son nom par ce même tirage au sort, deviendra, sous réserve du maintien de sa candidature, membre du CCM. Il en est de même pour les sièges suivants à pourvoir.

Il est demandé de ne pas postuler à plus de deux CCM parmi les sept existants au 31 octobre 2020, pour que le maximum d'habitant.e.s puissent avoir des chances d'accéder aux CCM et que personne ne puisse s'accaparer une grande partie des sièges dédiés aux habitants de tous les CCM. A l'occasion de la création des 7 CCM pré-cités, et à l'occasion de la création ultérieure d'un éventuel autre CCM, et chaque fois que nécessaire (sièges vacants, démissions, ...), un appel à candidatures interviendra le long du mandat en cours, et la sélection se fera selon les modalités suivantes.

Pour chaque CCM, et lors de sa première convocation, un tirage au sort jusqu'au dernier candidat non élu municipal sera effectué par le.la plus jeune et par le.la plus âgé.e d'entre les candidat.e.s à ce CCM, si le nombre des candidat.e.s dépasse le quota prévu par le CM du 28/09/2020 (10 membres). Ainsi sont déterminé.e.s les participant.e.s, et les remplaçant.e.s en cas de désistement. Les sièges non pourvus faute de candidatures en nombre suffisant restent vacants.

Le Président du CCM exclura sans avertissement toute personne ne respectant pas les engagements ci-après, et le signifiera à l'intéressé.e par courrier ou courriel.

Engagements :

Engagement du membre non élu municipal du comité consultatif :

Afin de mettre en œuvre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, le citoyen siège en vertu de la loi et doit à tout moment agir conformément à celle-ci.

Engagement d'intégrité et d'impartialité :

- Je ferai de l'intérêt général ma priorité.
- Je m'engage à veiller à une utilisation optimale de l'argent public.
- J'agirai avec honnêteté.

- Je m'engage à ne tirer aucun intérêt ni personnel ni pour mes proches parents ou collaborateurs de ma présence en comité consultatif car celle-ci pourrait influencer des décisions municipales.
- Je n'userai jamais de mon influence pour obtenir ou faire obtenir une position qui avantagerait un intérêt ou un groupe d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.
- Je ne viens pas pour satisfaire ma curiosité mais pour apporter mes compétences et/ou contribuer à la réflexion du comité consultatif.

Engagement de respect :

- Je défendrai la dignité de chacun.
- Je respecte et défends les principes constitutionnels de la laïcité et de la démocratie.
- Je veille au respect des biens de la commune, de son environnement et de son patrimoine.

Engagement d'écoute :

- Volontaire pour participer, je serai néanmoins à l'écoute des autres membres du comité consultatif.

Engagement d'assiduité et de confidentialité :

- Je m'engage à participer pleinement et régulièrement aux séances du comité consultatif pour lesquelles j'ai été choisi, je préviens à l'avance en cas d'absence. J'accepte le principe que 3 absences successives non excusées me vaudra de ne plus pouvoir siéger, dans aucun comité consultatif municipal.
- Je respecte la confidentialité des débats des instances auxquelles je participe et pour lesquelles la publicité n'est pas organisée, et ce pour la durée du mandat en cours, soit jusqu'au 15 mars 2026.

J'accepte que mon **nom** soit publié sur les moyens de communication de la mairie de Champcueil (exemple : internet, publications écrites, etc.)

J'accepte que mon **image** soit publiée sur les moyens de communication de la mairie de Champcueil (ex : internet, publications écrites, ...)

Je, soussigné(e) :

Demeurant :

Déclare sur l'honneur exactes les informations ci-dessus concernant mon identité, et m'engage à respecter cette charte.

Fait à Champcueil, le :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :